Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Communauté de communes **Jura nord**

HABITAT · ÉCONOMIE · TRANSPORT · ENVIRONNEMENT · PATRIMOINE

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Novembre 2021

Jura nord
Communauté de communes

PREAMBULE

L'ENVIRONNEMENT RÈGLEMENTAIRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

- Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, à la loi de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1) du 3 août 2009, à la loi portant Engagement National sur l'Environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 et à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) publiée au journal officiel le 24 Mars 2014, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Article 151-5 du Code de l'urbanisme

PREAMBULE

LE PADD, UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À L'HORIZON 2035

- Véritable clé de voute du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Jura Nord, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) fixe les orientations générales du projet politique souhaité par les élus de l'agglomération à l'horizon 2035 en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.
- Forts d'une identité plurielle et dans un contexte de territoire en transition (économique et sociale, environnementale, numérique et urbaine) soulevant d'importants défis pour les 10 à 15 prochaines années, les élus de la Communauté de Communes souhaitent s'engager en faveur d'un développement équilibré, d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité à l'échelle élargie. En réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés par le diagnostic et l'état initial de l'environnement, le PADD s'articule autour de 3 axes d'interventions transversaux :

Axe 1 : Un territoire accueillant et de proximité

Axe 2 : Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Axe 3 : Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

PREAMBULE

Le choix d'une armature de projet

Dans le cadre des réflexions sur le développement du territoire à horizon 2035, les élus ont fait le choix d'une armature de projet, à partir de laquelle se déclinera le projet commun des 32 communes. L'enjeu est de venir calibrer le développement en fonction de leurs besoins, spécificités et capacités. L'armature vient donc guider le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et territorialiser le scénario de développement.

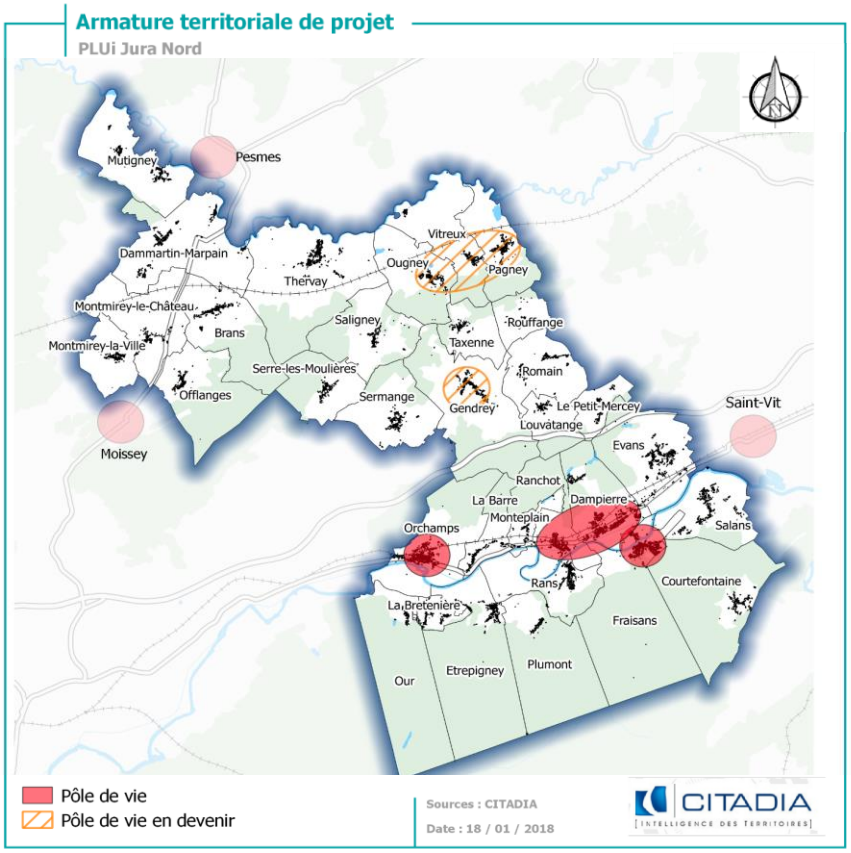

L'armature territoriale se compose de :

3 pôles de vie : secteurs de centralité caractérisés par une offre en commerces, équipements et services qui répondent aux besoins de la vie quotidienne des habitants, et qui ont vocation à être moteurs du développement de la communauté de communes ;

- Fraisans,
- Orchamps,
- Dampierre et Ranchot ;

- **2 pôles de vie en devenir** : secteurs qui répondent à une logique de relais et de complémentarité avec les pôles de vie. Ils assurent une offre en commerces, équipements et services de proximité ;
  - Pagney, Ougney et Vitreux
  - Gendrey ;

- **25 villages :** communes rurales qui caractérisent l'identité du territoire et dont il convient de conserver la dynamique locale et la morphologie.

PREAMBULE

Le choix d'un scénario de développement

Le scénario de développement fixe un cap stratégique visant à définir le niveau et les conditions de développement du territoire : croissance démographique, production de logements induits, équipements nécessaires pour répondre aux besoins et aux profils des habitants, emplois.

Le scénario est le fruit du projet de territoire que souhaitent mettre en œuvre les élus. Il est déterminé au regard des évolutions récentes et de long court analysées sur le territoire et notamment les mutations du parc de logements (logements vacants, résidences principales, résidences secondaires, renouvellement du parc) et les mutations sociétales (desserrement des ménages, etc.) et des prévisions envisageables / réalistes dans les années à venir.

A travers ce scénario, les élus marquent une volonté forte d'intervention sur la dynamique de développement actuel :

- Un rééquilibrage démographique, notamment sur les pôles de vie et les pôles de vie en devenir, moteurs principaux du développement ;
- Un recentrage de la construction dans les pôles de vie et les pôles de vie en devenir afin d'accompagner cette dynamique ;
- Une intervention sur le parc de logements vacants pour aller vers une stabilisation du phénomène : une remobilisation levier de redynamisation des centralités et de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Une limitation de la consommation d'espaces à travers le réinvestissement du parc existant et un calibrage entre les besoins en logements et ouvertures à l'urbanisation.

Axe 1 - Un territoire accueillant et de proximité

1 - Un territoire accueillant et de proximité

La Communauté de Communes du Jura Nord, territoire rural marqué par **une identité agricole et forestière**, se situe à l'interface entre deux grands bassins de vie : Dole et Besançon. Si l'influence de ces deux pôles d'emplois à proximité directe du territoire rend la Communauté de Communes attractive, la volonté des élus est bien de **renforcer sa qualité de vie et son offre de proximité** afin de s'affirmer en territoire d'accueil.

Il s'agit de **conforter le « vivre ensemble »** au sein du territoire en affichant des valeurs fortes :

Orientation 1 - Adapter l'offre de logement aux besoins des populations existantes et des nouveaux arrivants

Orientation 2 - Renforcer l'offre de services et d'équipements pour répondre aux besoins des habitants et veiller à la bonne intégration des nouvelles populations

Orientation 3 - Développer des emplois locaux et faciliter l'accueil de nouvelles entreprises

Orientation 4 - Promouvoir une offre commerciale de proximité liée à l'économie circulaire

Orientation 5 - Revitaliser les centres-bourgs du territoire

1 - Un territoire accueillant et de proximité

Orientation 1 - Adapter l'offre de logement aux besoins des populations existantes et des nouveaux arrivants

❖ Permettre aux habitants de réaliser leurs trajectoires résidentielles au sein du territoire

- Diversifier l'offre en logements pour la rééquilibrer en direction des petits logements plus adaptés à la demande et à la taille des ménages actuelle du territoire, dans un contexte de vieillissement : accompagner le parcours résidentiel des ménages ;
- Faciliter la production de logements locatifs notamment sociaux en lien avec le schéma départemental, par une mise en relation avec les bailleurs impulsée à l'échelle intercommunale ;
- Assurer une production de logements adaptés et abordables et le développement de structures dédiées à destination des publics fragiles (personnes âgées, défavorisées et à mobilité réduite) : logements de plain pied, habitat séniors… ;
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées par l'aide à l'adaptation des logements ou par la création de structures d'hébergement ;

❖ Mener une politique de réduction des logements vacants, notamment dans les pôles de vie et dans les pôles de vie en devenir

- Mener des actions publiques en faveur de la résorption de la vacance, afin de permettre une remise sur le marché de ces logements : viser une stabilisation du nombre de logements vacants à horizon 2035 ;
- Agir en faveur d'une offre de logements de qualité et favoriser la réhabilitation énergétique des logements pour améliorer la qualité du parc ancien et les conditions sanitaires associées et pour réduire le risque de précarité énergétique des ménages ;
- Améliorer les performances thermiques du bâti et encourager les éco-rénovations (matériaux isolants bio-sourcés et locaux, énergies renouvelables…) afin de limiter les consommations énergétiques et les dépenses associées pour les ménages mais aussi dans le but de favoriser la production d'énergies renouvelables locales ;

1 - Un territoire accueillant et de proximité

Orientation 2 – Renforcer l'offre de services et d'équipements pour répondre aux besoins des habitants et veiller à la bonne intégration des nouvelles populations

❖ Renforcer le lien social pour lutter contre l'isolement

- Développer le lien social et renforcer les liens intergénérationnels : par la mise en valeur des espaces publics du territoire support de l'animation locale (jardins partagés, mise à disposition d'équipements…) ;
- Renforcer les services et l'accueil à destination des personnes âgées en mutualisant les actions et les moyens existants ;
- Ouvrir des points relais des services publics afin de répondre aux besoins de proximité des habitants ;
- Favoriser le lien entre les habitants et les associations et soutenir le tissu associatif local (forums des associations, mise à disposition de locaux, mutualisation des infrastructures…) ;

❖ Conforter l'offre en équipements du territoire, notamment au sein des pôles de vie

- Renforcer l'offre de petite enfance à travers la réalisation d'un schéma intercommunal d'accueil, répondant à la volonté d'accueillir de nouvelles familles sur le territoire et aux besoins des habitants actuels ;
- Valoriser / Créer les équipements scolaires et centres de loisirs permettant de répondre aux besoins des habitants actuels et des futurs arrivants ;
- Développer les équipements sportifs (piscine, salle couverte…) et de loisirs sur le territoire en prenant en compte l'offre et les besoins des territoires voisins (réflexion sur la mutualisation et la complémentarité des équipements) ;
- Accompagner les initiatives permettant de renforcer l'offre culturelle sur le territoire, comme dans le cadre de l'extension de la médiathèque intercommunale à Gendrey ;
- Veiller à la localisation et à l'accessibilité des futurs équipements afin qu'ils bénéficient au plus grand nombre : mutualisation des espaces et des stationnements, optimisation... ;
- Porter une réflexion sur les besoins en équipements pour les personnes âgées et sur leur implantation ;
- Offrir une meilleure couverture numérique à l'ensemble des habitants du territoire ;

1 - Un territoire accueillant et de proximité

Orientation 2 – Renforcer l'offre de services et d'équipements pour répondre aux besoins des habitants et veiller à la bonne intégration des nouvelles populations

❖ Mener une politique de gestion des déchets durable en lien avec le SICTOM

- Œuvrer pour réduire le volume global des déchets à la source ;
- Mettre en place des actions pour augmenter le volume et la qualité du tri sélectif et réduire les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ;
- Veiller à l'amélioration de l'accessibilité des déchetteries en tout point du territoire notamment lors des éventuelles futures créations de déchetterie ;
- Créer ou soutenir les circuits de valorisation des déchets en lien avec l'économie circulaire à mettre en œuvre localement ;

Orientation 3 – Développer des emplois locaux et faciliter l'accueil de nouvelles entreprises

❖ Connecter le territoire au très haut débit

- Développer l'offre en très haut débit dans les zones d'activités (internet et téléphonie), élément principal d'attractivité et condition d'accueil pour les entreprises ;
- Créer des espaces de « tiers lieux » mutualisés, notamment à proximité des gares, pour encourager les nouvelles pratiques de travail (télétravail, coworking…) ;

❖ Renforcer les activités existantes pour conforter le tissu d'emplois locaux et élaborer une stratégie d'accueil des nouvelles entreprises

- Conforter les activités artisanales existantes sur le territoire en permettant notamment l'installation de nouvelles activités non nuisantes dans les centres bourgs, et en anticipant leurs besoins de développement ;
- Optimiser le foncier des zones d'activités dans un objectif de densification des secteurs déjà équipés et habilités à recevoir des activités, et prévoir du foncier pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises ou l'extension des entreprises locales, notamment le long de la RD673 ;
- Privilégier la connexion à l'A36 (proche de l'échangeur autoroutier) et rééquilibrer l'offre sur le nord du territoire dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle zone d'activité à vocation majoritairement artisanale (secteur de Dammartin-Marpain) ;
- Privilégier la réhabilitation des friches industrielles et des anciennes fermes, quand cela est possible, pour accueillir les nouvelles entreprises ;
- Requalifier les espaces végétalisés aux abords et dans les zones d'activités pour accroitre l'attractivité des sites et les intégrer à l'environnement paysager ;
- Développer des espaces mutualisés au sein de ces zones d'activités pour apporter des services supplémentaires aux entreprises locales (parkings, espaces de covoiturage…) ;
- Proposer une offre immobilière d'accueil intermédiaire dans le cadre du parcours des entreprises ;

1 - Un territoire accueillant et de proximité

Orientation 4 – Promouvoir une offre de commerces et de services de proximité et encourager le développement de l'économie circulaire

❖ Faire la promotion des productions agricoles locales et pérenniser les activités agricoles du territoire

- Faciliter la commercialisation des productions agricoles locales en circuits courts (producteurs – consommateurs), soit dans des points de ventes physiques, soit à la ferme ;
- Permettre la création d'un projet de transformation des productions agricoles locales sur le territoire, en lien avec les agriculteurs ;
- Faciliter les transitions des exploitations agricoles (transmissions et/ou reprises d'exploitation, reconversions…) ;

❖ Renforcer le rôle des commerces de proximité dans la vie quotidienne des habitants

- Soutenir et renforcer les commerces de proximité afin de stimuler leur dynamisme et leur fréquentation ;
- Porter une attention particulière aux commerces dans les communes rurales qui confortent le dynamisme local, afin de les maintenir et de pérenniser leur activité ;
- Mettre en place ou inciter des solutions de substitution dans les communes ne bénéficiant pas de commerces de proximité (marchés ponctuels, commerces ambulants, systèmes de livraison…) ;
- Dans les zones artisanales, permettre la construction d'espaces de vente liés aux activités artisanales implantées, vecteur de promotion et de développement

1 - Un territoire accueillant et de proximité

Orientation 5 – Revitaliser les centres-bourg du territoire

L'ensemble des orientations émises dans l'axe 1 ont pour objectif de revitaliser les centres-bourgs et les centres-villages du territoire.

Porteur de la qualité de vie et de l'attractivité, ils constituent des pôles de proximité relais qu'il convient de renforcer et de pérenniser à travers la mise en œuvre des 4 orientations précédentes. Il s'agit également de :

- **Créer une synergie d'action pour revitaliser les centres-bourgs des communes et particulièrement ceux des pôles de vie et pôles de vie en devenir**
- **Requalifier les espaces publics et renforcer / créer des lieux de vie au sein des centres-bourgs : accessibilité, sécurisation et qualité des espaces…**

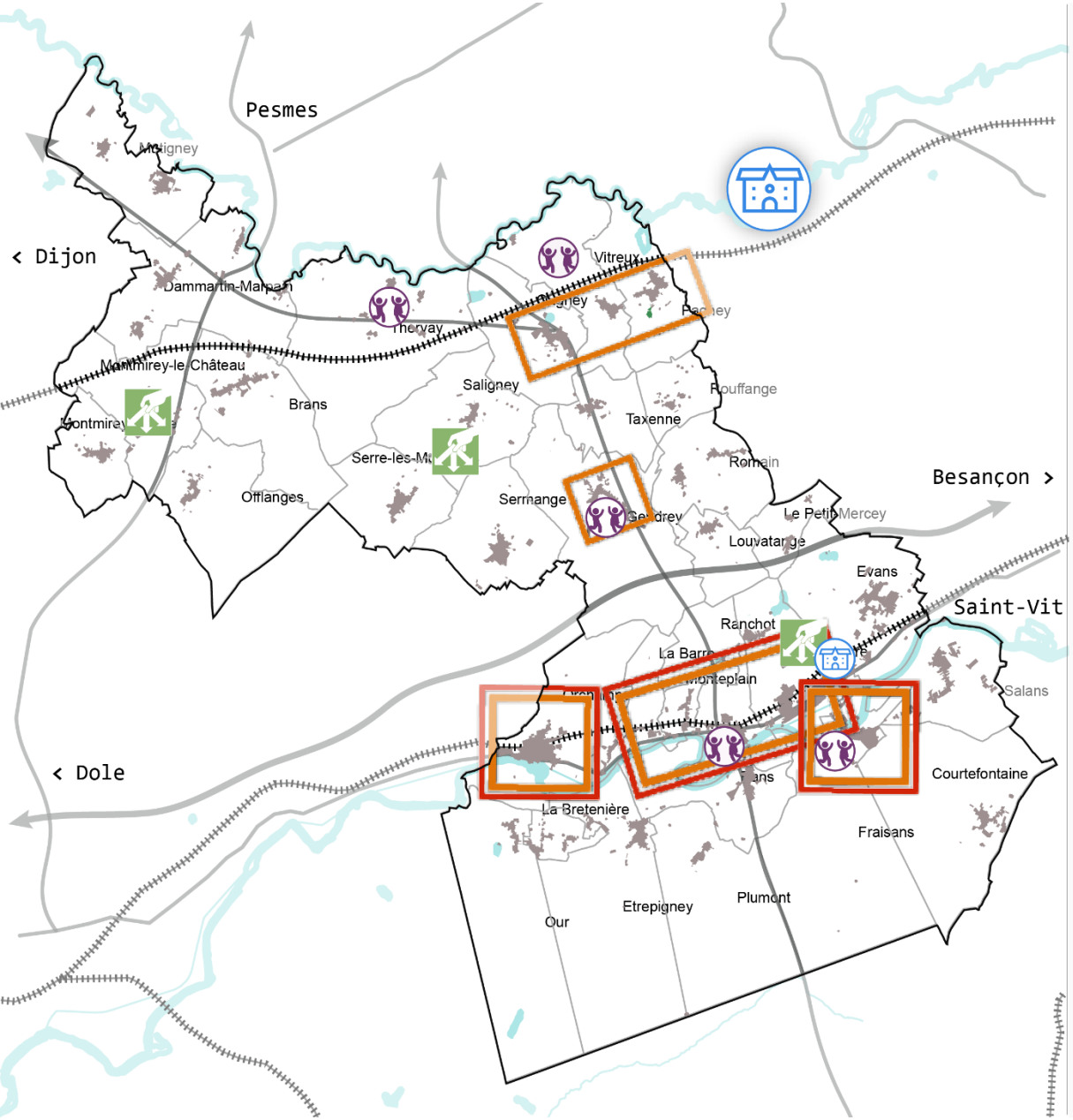

Axe 1 - Un territoire accueillant et de proximité

Adapter l'offre de logement aux besoins des populations existantes et des nouveaux arrivants

Diversifier l'offre en logements pour la rééquilibrer en direction des petits logements plus adaptés à la demande et à la taille des ménages actuelle du territoire

Assurer la production de logements adaptés et le développement de structures dédiées à destination des publics fragiles

Renforcer l'offre de services et d'équipements pur répondre aux besoins des habitants et veiller à la bonne intégration des nouvelles populations

Assurer un niveau d'équipements scolaires et dédiés à la petite enfance cohérent avec les besoins des habitants actuels et futurs

Etoffer l'offre d'équipements sur le territoire, en anticipant leurs besoins immobiliers / fonciers

Veillez à l'amélioration de l'accessibilité des déchetteries en tout point du territoire lors des éventuelles futures créations de déchetterie

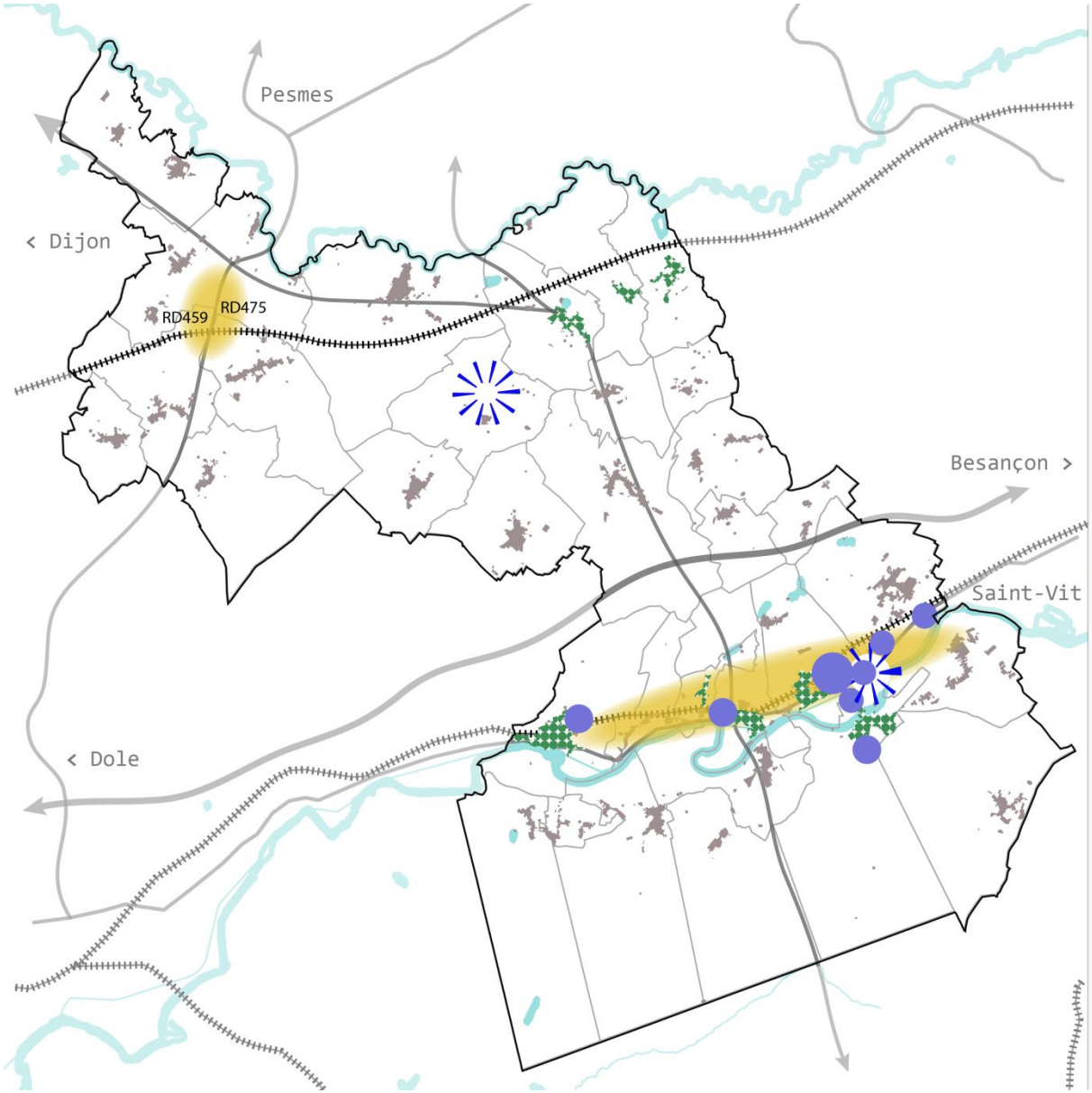

Axe 1 - Un territoire accueillant et de proximité

Développer des emplois locaux et faciliter l'accueil de nouvelles entreprises

Renforcer les zones d'activités existantes en optimisant le foncier et en assurant des aménagements qualitatifs et développer l'offre en très haut débit

Privilégier la réhabilitation des friches industrielles et des anciennes fermes pour acceuillir de nouvelles entreprises

Privilégier une localisation proche des échangeurs en cas d'implantation de nouvelles zones d'activités

Revitaliser les centres-bourgs du territoire

Créer une synergie d'actions pour revitaliser les centres-bourgs et particulièrement ceux des pôles de vie et pôles de vie en devenir

Axe 2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

La **préservation des espaces naturels et agricoles** est une évidence pour les élus de Jura Nord, d'autant plus que l'agriculture et les forêts sont des **composantes essentielles,** tant sur le plan **économique** que pour la **préservation des paysages et de la biodiversité**. L'aménagement du territoire doit alors se faire de manière équilibrée et durable et la consommation d'espace doit être maîtrisée pour répondre à une **stratégie foncière définie et adaptée aux dynamiques et fonctionnements territoriaux :** concilier développement du territoire et préservation du système environnemental global. Les objectifs nationaux de la loi Climat et Résilience viennent affirmer cet objectif phare, avec un horizon Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050.

La prise en compte des risques (inondations, ruissellements) dans le PLUi vient renforcer cette volonté des élus à **bâtir un territoire résilient** en planifiant un développement qui intègre les contraintes environnementales dans ses aménagements et qui valorise les espaces soumis aux pressions et nuisances les plus fortes en tant que lieux de vie à part entière.

La **préservation du paysage doit être prise en compte à toutes les échelles**, que ce soit au niveau des grands ensembles structurants ou plus localement au cœur des bourgs, en cohérence avec le patrimoine et les formes urbaines. Les grandes continuités paysagères et naturelles doivent ainsi se poursuivre au sein des villages et bourgs, afin qu'ils ne créent pas de ruptures. Afin de **recréer des espaces publics accueillants**, invitant à la déambulation et aux rencontres, la qualité des espaces sera un axe majeur à travailler dans les aménagements.

Aussi, le développement de la mobilité demeure un axe prioritaire pour maintenir un cadre de vie de qualité dans les centres-bourgs ainsi **qu'une ambiance apaisée et sécurisée pour les habitants de Jura Nord**.

Ces engagements devront permettre de faire émerger de nouveaux usages en s'appuyant sur des aménagements adaptés ou sur des initiatives citoyennes. Ils sont déclinés au sein des orientations suivantes :

Orientation 1 - Le développement d'une mobilité pour tous, entre les différents pôles du territoire, respectueuse de la qualité du cadre de vie

Orientation 2 - Un aménagement équilibré et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie

Orientation 3 - L'intégration des risques dans les choix d'aménagement pour faire de Jura Nord un territoire résilient

2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Orientation 1 - Le développement d'une mobilité pour tous, entre les différents pôles du territoire, respectueuse de la qualité du cadre de vie

❖ Réfléchir à un schéma global de déplacements

- Sensibiliser les usagers à l'offre ferroviaire et développer les aménagements et les solutions de transport proches des gares pour favoriser le report modal sur cette offre de mobilité ;
- Mettre en place une mobilité plus durable pour limiter les consommations énergétiques et les émissions de GES induites ainsi que les impacts sur la qualité de l'air et les nuisances sonores, en développant des alternatives à la voiture individuelle, dans un objectif d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques sanitaires associés ;
    - Favoriser le co-voiturage et l'autopartage, développer des aires de stationnement stratégiques, cohérentes et dimensionnées ainsi que le transport à la demande ;
    - Inciter à l'utilisation de véhicules à énergie alternative, notamment électriques et hydrogènes, et encourager le développement des dispositifs liés à leur entretien et fonctionnement (bornes de recharge…)
    - Développer les mobilités actives en aménageant un réseau de pistes cyclables et piétonnes sécurisées intra et intercommunales en lien avec les grands itinéraires existants ou projetés (véloroute…) ;
    - Sécuriser les sites de desserte des transports scolaires ;

❖ Maitriser les effets du développement du territoire et de l'augmentation du trafic routier, et donc les conséquences sur l'ambiance sonore et la qualité de l'air locale, dans un souci de préservation et de sécurisation

- Encadrer la circulation des poids lourds hors desserte locale dans les centres-bourgs et sur les axes non adaptés ;
- Permettre le développement d'un maillage en liaison douce et de mise en réseau des espaces publics au sein des centres-bourgs afin de diminuer les déplacements en voiture et de sécuriser les déplacements doux ;
- Développer les espaces de stationnement pour les vélos au sein des pôles et à proximité des équipements pour encourager les pratiques

2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Orientation 2 - Un aménagement équilibré et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie

❖ Un « recentrage sur les pôles du territoire »

- Pour accueillir 1 035 nouveaux habitants tout en prenant en compte le phénomène de desserrement des ménages, assurer le développement d'environ **550** logements, soit autour de 40 logements par an, pour une consommation foncière à vocation résidentielle comprise entre **47 et 57 hectares** (en dents creuses et en extension) à horion 2035 ;
- Renforcer **l'armature territoriale** de Jura Nord en étoffant l'offre de logements principalement dans les **pôles de vie et pôles de vie en devenir**, en conciliant remobilisation des logements vacants et construction neuve ;
  - Accompagner le renouvellement urbain et la dynamique de résorption de la vacance en mettant en place des outils diversifiés : *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Programme d'Intérêt Général, taxe d'habitation sur les logements vacants…*
- Conforter le caractère villageois des petites communes tout en leur permettant un développement maitrisé : veiller à la cohérence de leur enveloppe et éviter le mitage des constructions ;

❖ Remobiliser les sites anciennement exploités en vue d'une réduction de la consommation d'espace

- Prévoir la réhabilitation des sites pollués pour envisager leur reconquête par l'urbain ou une valorisation compatible avec l'état du site ;
- Anticiper la revalorisation des carrières par des projets d'intérêt public (loisirs, équipements, services…) ;

2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Orientation 2 - Un aménagement équilibré et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie

❖ Mettre en place une stratégie foncière pour une maitrise des espaces bâti et du non-bâti

- Pour les constructions neuves, prioriser un accueil au sein du tissu existant des communes, via une mobilisation des dents creuses à hauteur de **70%** pour toutes les communes de Jura Nord, en amont de toute consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Maîtriser la densification du territoire par des objectifs de densité adaptés, déclinés à l'opération au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation : une moyenne de 10-12 logements à l'hectare sur l'ensemble du territoire
  - Diversifier les formes urbaines vers des opérations moins consommatrices d'espaces et répondant aux attentes de différents profils de ménages ;
- Maîtriser la consommation d'espaces à vocation d'activités (économiques dont artisanales), notamment en permettant une densification des zones existantes et en limitant la consommation d'espaces à 15 hectares maximum à horizon 2035 ;

❖ Veiller à la qualité environnementale et paysagère des nouveaux développements

- Maintenir la qualité du cadre de vie en s'appuyant sur la mise en valeur des espaces publics existants (proposer des espaces publics accessibles, attractifs et qualitatifs) et en créer de nouveaux ;
- Maintenir les coupures vertes entre les bourgs et villages de la vallée du Doubs sensible à l'étalement urbain ;
- Préserver de manière adaptée l'identité rurale locale dans les aménagements urbains (formes et typologies du bâti) en prenant en compte les silhouettes villageoises et l'insertion paysagère des opérations nouvelles ;
- Limiter la consommation des terres agricoles et naturelles qui caractérisent la qualité de vie, l'identité et l'économie du territoire : prendre en compte la qualité agronomique des terres dans le choix des secteurs de développement

2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Orientation 2 - Un aménagement équilibré et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie

❖ Préserver et valoriser les ressources naturelles et les richesses paysagères et patrimoniales

- Préserver et valoriser les réservoirs de biodiversité (zonages environnementaux, inventaires patrimoniaux, pelouses sèches, zones humides…) ;
- Préserver les espaces agricoles et naturels fonctionnels participant à la bonne perméabilité de la trame verte ;
- Prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans les projets d'urbanisation ;
- Améliorer les échanges Nord-Sud en renforçant et restaurant les corridors écologiques permettant de réduire la fragmentation du réseau écologique, notamment au niveau de la vallée du Doubs ;
- Assurer une bonne gestion des ripisylves, berges, mares, haies et lisières afin de maintenir leur rôle écologique en tant qu'espaces de transition clés ;
- Restaurer un réseau bocager fonctionnel et privilégier une agriculture extensive pour conserver ces éléments paysagers ;
- Aménager des vergers-parcs-arboriculture, marqueurs identitaires des villages et patrimoine génétique des espèces anciennes ;
- Préserver l'identité rurale locale et la qualité architecturale ;
- Préserver la ressource en eau, tant sur un plan quantitatif que qualitatif en
    - renforçant la gouvernance de l'eau ainsi que la sensibilisation et l'implication de tous les acteurs ;
    - En garantissant des conditions optimales d'assainissement des eaux usées, et de partage de la ressource dans le respect de ses capacités.

2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Orientation 3 - L'intégration des risques dans les choix d'aménagement pour faire de Jura Nord un territoire résilient

❖ Prendre en compte les risques dans les projets d'urbanisation

- Intégrer l'ensemble des éléments de connaissance sur les risques naturels dans les choix d'aménagement afin de valoriser au mieux les espaces concernés sans augmenter la vulnérabilité du territoire, notamment en intégrant les résultats de l'étude menées sur l'identification des zones vulnérables au ruissellement ;
- Améliorer la connaissance de l'aléa inondation sur les cours d'eau non soumis à PPRi, en vue de définir des outils adaptés ;
- Privilégier une urbanisation sobre en imperméabilisation des sols, notamment dans les zones soumises à un risque d'inondation afin de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellements ;
- Pour les communes soumises à un risque de mouvement de terrain, soumettre l'urbanisation à la réalisation d'étude de connaissance du risque, en vue d'orienter le développement urbain ;
- Encadrer le développement urbain à proximité immédiate des structures susceptibles de générer des risques technologiques (risque industriel, transport de matière dangereuse, ..) ;

2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Orientation 3 - L'intégration des risques dans les choix d'aménagement pour faire de Jura Nord un territoire résilient

❖ Anticiper une potentielle intensification des risques liée aux effets du changement climatique

- Prévenir les phénomènes d'inondation en assurant la protection des zones humides et des ripisylves des cours d'eau et en maîtrisant le ruissellement par une limitation de l'imperméabilisation, voire la recherche de désimperméabilisation des secteurs les plus sensibles ;
- Intégrer une gestion alternative, durable et paysagère, des eaux pluviales, à l'échelle de la parcelle ou du projet (mutualisation), privilégiant l'infiltration dès que possible pour retrouver un cycle naturel de l'eau ;

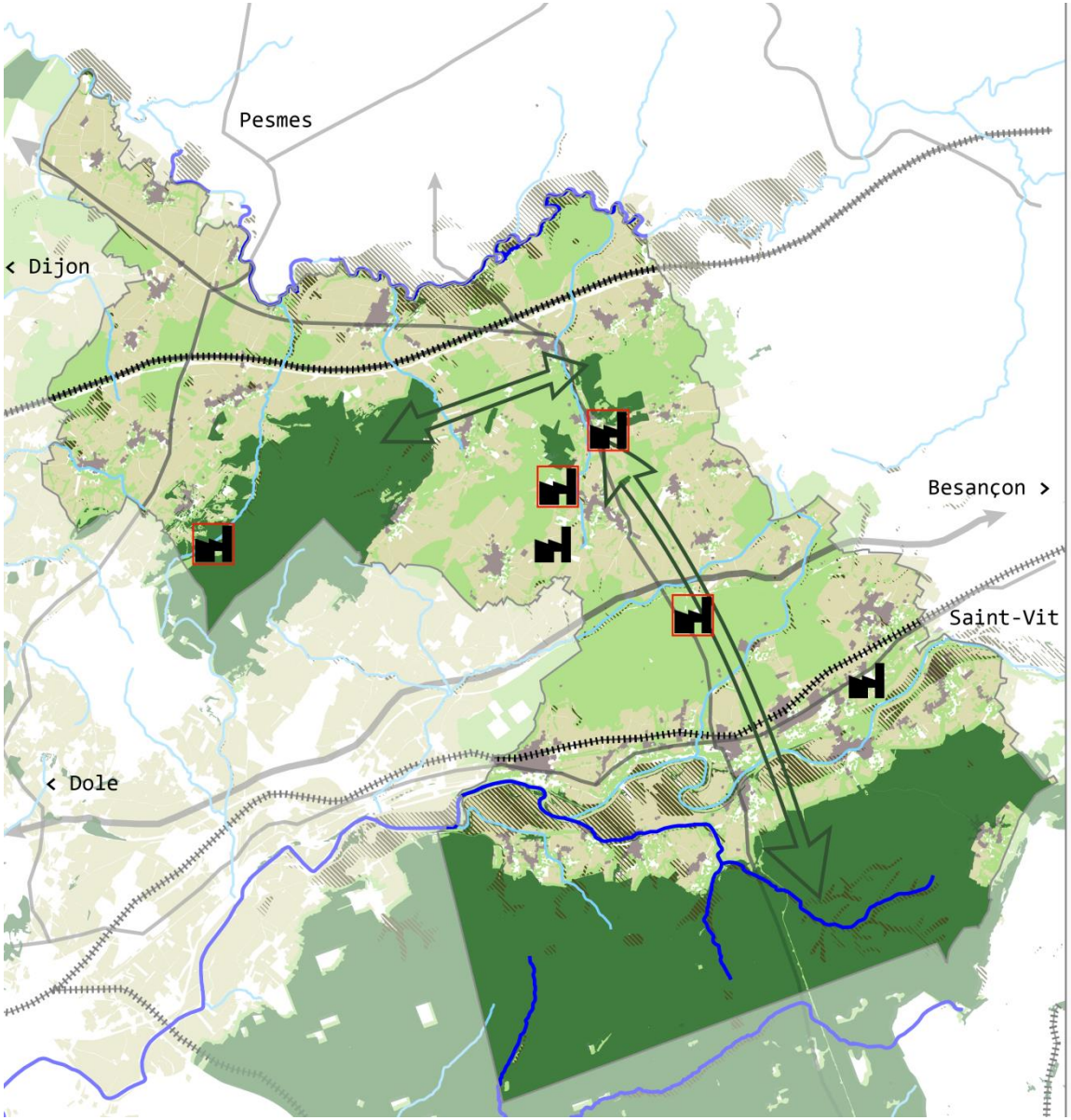

Axe 2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Un aménagement équilibré et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie

Prioriser les constructions à l'intérieur de l'enveloppe urbaine

Limiter la consommation des terres agricoles et naturelles qui caractérisent la qualité de vie, l'identité et l'économie du territoire

Prévoir la réhabilitation des sites pollués pour envisager leur reconquête par l'urbain ou une valorisation compatible avec l'état du site

Anticiper la revalorisation des carrières par des projets d'intérêt public (loisirs, équipements, services…)

Préserver la ressource en eau, tant sur un plan quantitatif que qualitatif en renforçant la gouvernance de l'eau ainsi que la sensibilisation et l'implication de tous les acteurs (compétence GEMAPI)

Prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans les projets d'urbanisation

Préserver et valoriser les réservoirs de biodiversité

Préserver et valoriser les zones humides

Améliorer les échanges Nord-Sud en renforçant et restaurant les corridors écologiques permettant de réduire la fragmentation du réseau écologique

Préserver et valoriser les cours d'eau remarquables

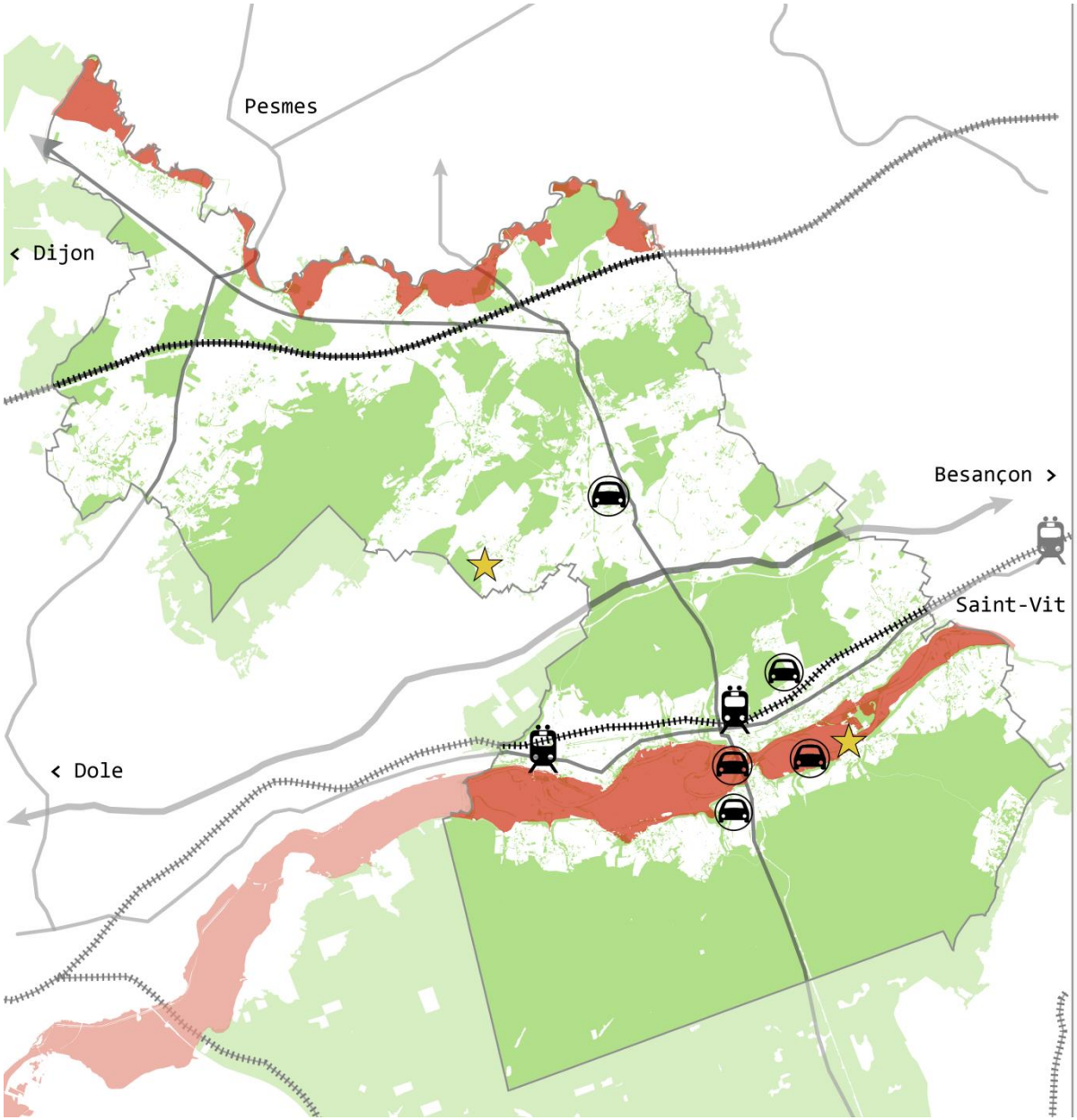

Axe 2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Le développement d'une mobilité pour tous, entre les différents pôles du territoire, respectueuse de la qualité du cadre de vie

Sensibiliser les usagers à l'offre ferroviaire et développer les aménagements et les solutions de transport proche des gares

Favoriser le co-voiturage et l'autopartage, développer les aires de stationnement

L'intégration des risques dans les choix d'aménagement pour faire de Jura Nord un territoire résilient

Intégrer l'ensemble des éléments de connaissance sur les risques naturels dans les choix d'aménagement afin de valoriser au mieux les espaces concernés sans augmenter la vulnérabilité du territoire

Soumettre l'urbanisation à la réalisation d'étude de connaissance du risque mouvement de terain, en vue d'orienter le développement urbain

Axe 3 - Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

3 - Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Le territoire de Jura Nord est caractérisé par une **diversité de paysages et d'ambiances** (paysage agricole, forêts, bords de rivières naturels, bords de rivières urbains, paysage industriel, relief fortement marqué, relief doux…). Les grands éléments géographiques (rivière du Doubs et de l'Ognon, Massif de la Serre, Forêt de Chaux) structurent ces paysages et jouent le rôle de marqueurs de l'identité du territoire. Les motifs paysagers sont bien conservés et présentent un **équilibre entre bâti-naturel-agricole** renforcé par une **diversité de patrimoines** dont un petit patrimoine vernaculaire riche. Les projets d'aménagement devront garantir l'intégration de ces sensibilités pour **promouvoir le développement touristique** de Jura Nord.

L'agriculture constitue aussi une spécificité du territoire, le développement de Jura Nord devra permettre le **maintien et la pérennisation des activités agricoles**. Les élus souhaitent aussi développer des pratiques extensives et raisonnées afin de **valoriser une agriculture locale, durable et respectueuse de la biodiversité**.

Cette démarche éco-citoyenne s'inscrit en cohérence avec la politique TEPOS-TEPCV du territoire qui fixe des **objectifs d'exemplarité énergétique** vis-à-vis des consommations énergétiques, des émissions de GES et des **productions d'énergie renouvelable**.

Le PADD appuie la Communauté de communes dans la mise en œuvre de sa politique de développement durable au travers des orientations suivantes :

Orientation 1 - La préservation et la découverte du patrimoine / S'ouvrir au développement touristique

Orientation 2 - Une agriculture redynamisée et durable

Orientation 3 - Valoriser le positionnement de Jura Nord comme territoire à énergie positive

3 - Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Orientation 1 - La préservation et la découverte du patrimoine / S'ouvrir au développement touristique

❖ Mettre en place une stratégie globale en lien avec les territoires voisins et s'appuyant sur le tourisme de pleine nature et le tourisme de loisirs et découverte

- Développer, diversifier et animer l'offre touristique (activités, hébergements, gîtes, chambres d'hôtes, restauration…), et communiquer sur ces atouts ;
- Offrir une qualité d'accueil et maitriser la fréquentation des milieux naturels fragiles ;
- Connecter les circuits de découverte existants entre eux et avec les maillages support des circulations du quotidien, aussi bien à destination des résidents que des visiteurs (vélo, véloroute, VTT, randonnée, équestres, etc) ;
- Conforter et développer la signalétique touristique, notamment sur les itinéraires modes doux, support de communication et de valorisation des sites et infrastructures existantes ;

❖ Garantir le devenir et la visibilité du patrimoine du territoire

- Promouvoir la remise en état des grands bâtiments patrimoniaux et anciennement industriels (châteaux, demeures bourgeoises, industries du XIXe) ;
- Restaurer les fontaines et valoriser le patrimoine lié à l'eau (mares, rivières, zones humides) ;
- Valoriser le petit patrimoine (statue, voute, croix de chemin…) ;
- Assurer la valorisation et gestion des « grands sites » de la communauté de communes (Tour cylindrique d'Ougney, site archéologique d'Evans…)

3 - Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Orientation 2 - Une agriculture redynamisée et durable

❖ Promouvoir les pratiques agricoles extensives et durables

- Promouvoir et encourager les démarches Agro-environnementales et Climatiques ;
- Protéger les parcelles agricoles à bonnes pratiques écologiques (biologique et MAEC) et à haute valeur agronomique de l'urbanisation ;
- Développer une stratégie d'économie circulaire pour valoriser les productions agricoles locales et permettre aux consommateurs de s'approvisionner directement et de connaitre l'origine des produits achetés ;

❖ Impulser et soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs et maintenir une population rurale sur le territoire

- Protéger les sols, favoriser l'installation d'exploitations bio, durables et/ou raisonnées et accompagner les exploitations du territoire vers leurs potentielles conversions ;
- Diversifier et mutualiser les activités agricoles en parallèle du développement des vergers ;
- Préserver l'accessibilité des exploitations et la qualité agronomique des terres agricoles ;

3 - Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Orientation 3 - Valoriser le positionnement de Jura Nord comme territoire à énergie positive

❖ **Concrétiser la stratégie de positionnement du territoire autour de la croissance verte, avec les démarches TEPOS – TEPCV en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de GES ainsi qu'en augmentant la production d'énergies renouvelables**

- Favoriser l'installation d'unités de méthanisation en lien avec les effluents de l'agriculture et développer un réseau de réutilisation du biogaz produit ;
- Ouvrir ces unités à la valorisation des déchets verts des collectivités et des particuliers ;
- Développer le solaire et le thermique au regard des potentialités, notamment à l'échelle des bâtiments pour créer un mix énergétique tout en portant une attention particulière au respect de la qualité architecturale et patrimoniale des bâtiments ;
- Quantifier et localiser le potentiel de développement de la géothermie ;
- Poursuivre la mise en place de l'éolien sur le territoire ;
- S'inscrire dans les dynamiques régionales et tendre vers une neutralité carbone d'ici 2050 en participant aux objectifs de réduction de 50% des émissions de GES d'ici 2030, puis de 79% d'ici 2050 ;

❖ **Développer des filières en lien avec les spécificités du territoire**

- Valoriser et conforter la filière bois locale avec le soutien de la sylviculture pour répondre aux objectifs de lutte contre le changement climatique ;
- Anticiper les besoins futurs de la sylviculture par le maintien des dessertes et espaces de stockage du bois ;
- Développer les réseaux de chaleur dans les opérations d'ensemble et les bâtiments publics ;

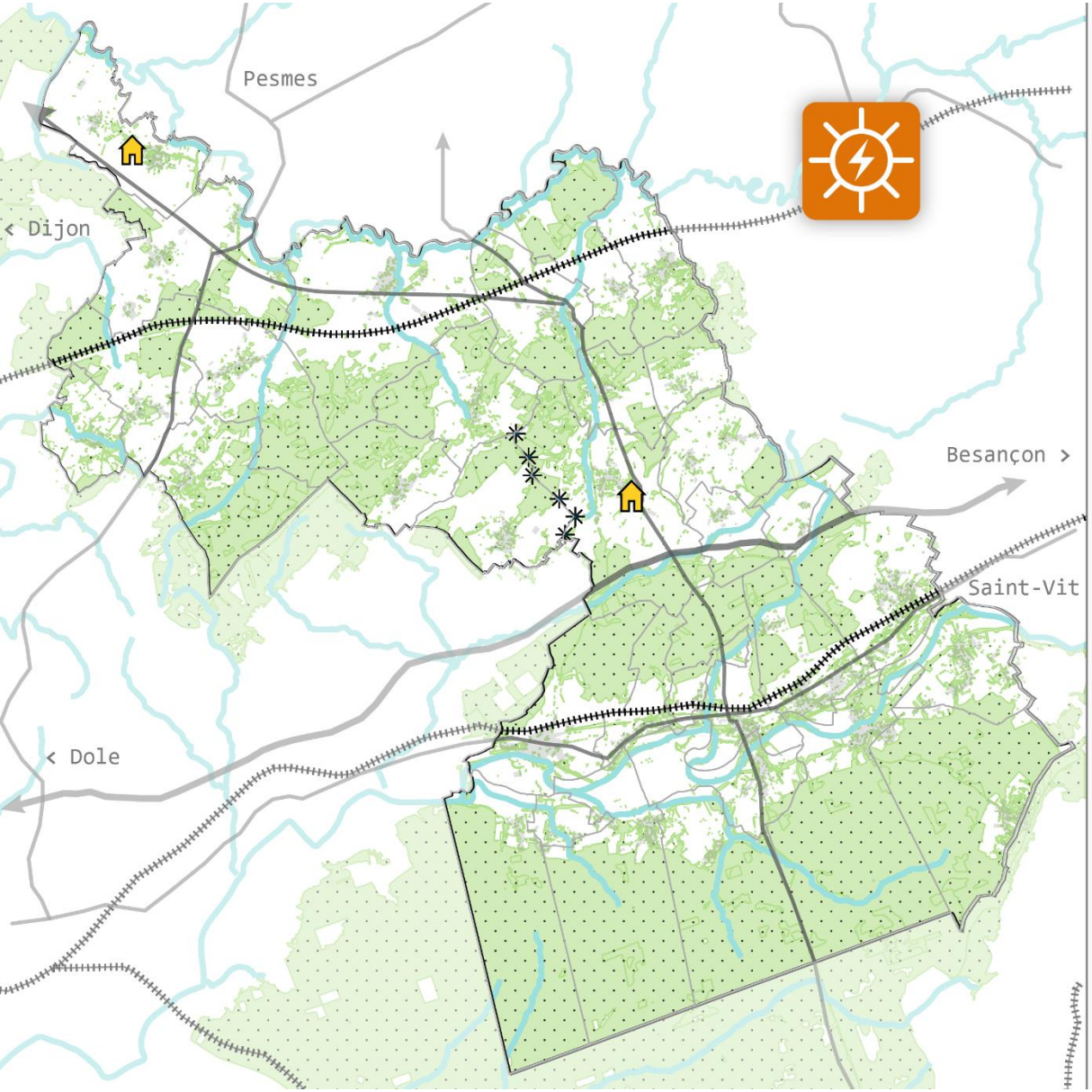

Axe 3 - Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Valoriser le positionnement de Jura Nord comme territoire à énergie positive

- Conforter la filière bois locale avec le soutien de la sylviculture
- Favoriser l'installation d'unités de méthanisation agricole
- Poursuivre la mise en place de projets éoliens
- Revaloriser les friches et espaces dégradés via la création de centrales solaires au sol

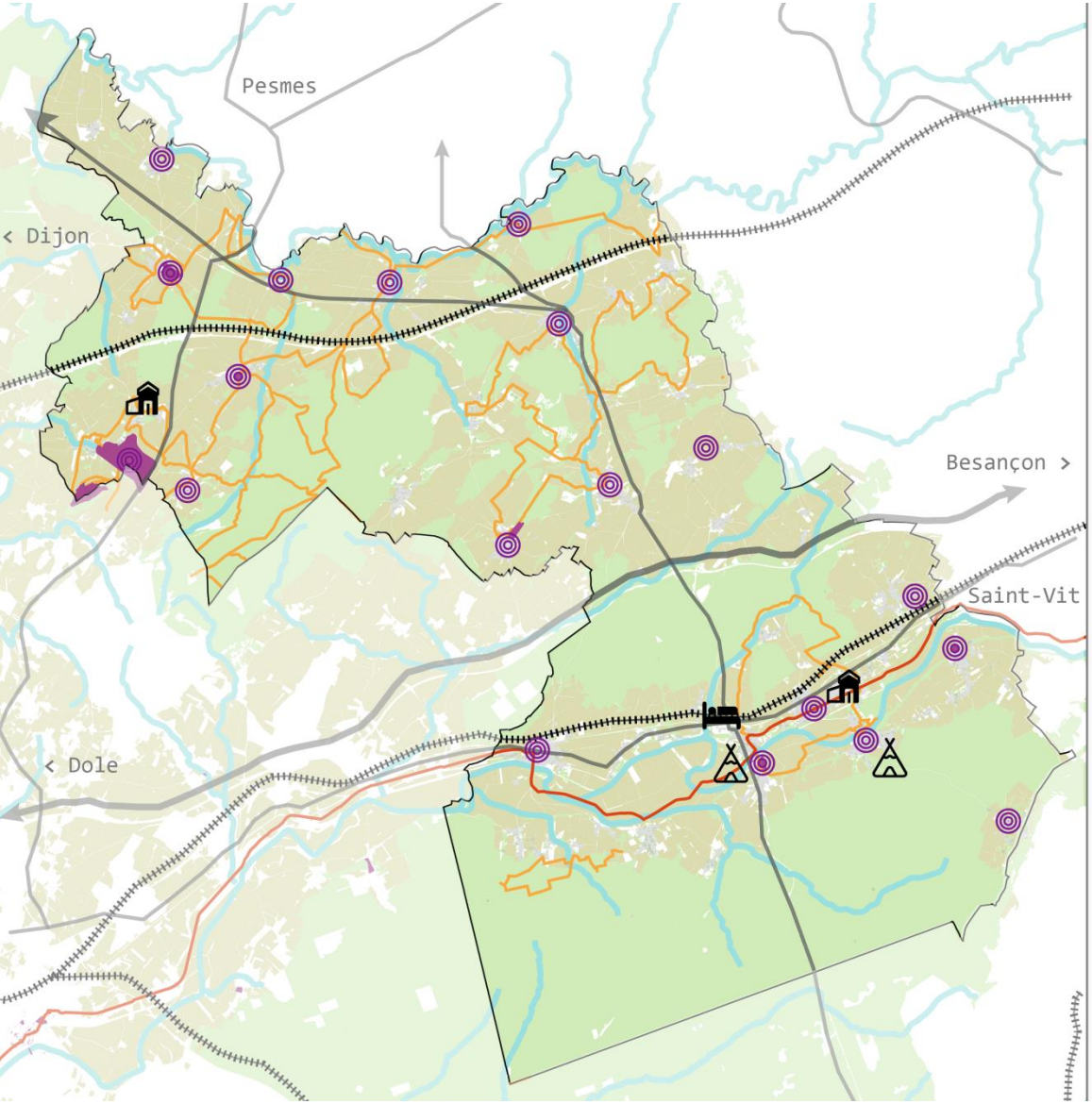

Axe 3 - Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

La préservation et la découverte du patrimoine / S'ouvrir au développement touristique

Connecter les circuits de découverte entre eux et avec les circulations douces

- Itinéraires PDIPR
- Eurovélo 6

Développer et diversifier l'offre touristique

- Hôtels
- Campings

Promouvoir la remise en état des grands bâtiments patrimoniaux

- Monuments historiques
- Ensembles urbains remarquables (silouhettes, vues, patrimoine)

Une agriculture redynamisée et durable

- Protéger les sols et favoriser l'installation d'exploitations bio, durables et/ou raisonnées
- Développer les circuits courts : vente à la ferme, produits de l'agriculture biologique